

A l'attention de l'ensemble des apprenants entrants,

Vous allez intégrer sous peu une formation qui au regard de vos diplômes et/ou votre situation professionnelle peut être allégée sur le plan théorique (cours) ou pratique (stages) voire être dispensée de certaines épreuves et domaines de formation.

Nous vous invitons à prendre connaissance de ces possibilités (cf cadre réglementaire et tableau). Si vous souhaitez demander des allègements et/ou des dispenses, nous vous proposons de remplir le dossier prévu à cet effet, et à nous le retourner avec votre dossier d'inscription.

Lors de la réunion de la pré-rentree, votre dossier fera l'objet d'un premier niveau d'études en vue de le présenter à la commission pédagogique de septembre.

La Direction Pédagogique de l'IRTS Champagne-Ardenne